

# MAIRIE D'ESQUAY NOTRE DAME

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix,

Le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond LUCAS, Maire.

**Etaient présents** : M. Raymond LUCAS – M. Jean LEFRANC – M. Thierry RICHARD - M. Alain GOBE – M. Gilles OSMONT – M. Benoît HEBERT – Mme Christine PHILIPPE - M. Anicet LEBRETON - M. Gilles MINERBE - Mme Stéphanie JOFFREDO – Cristelle FLOQUET - Jean-Louis POISSONNIER - Mme Annie PERROTTE - Mme Sandrine PAILLEY.

**Absent excusé** : M. Philippe WETTERWALD donne pouvoir à M. Raymond LUCAS.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Délibération pour le choix de l'architecte en charge du projet de la salle polyvalente,
2. Proposition d'achat de tables pour le restaurant scolaire,
3. Décision modificative budgétaire n°2,
4. Délibération modifiant la durée et le tarif des concessions funéraires dans le cimetière communal,
5. Délibération modifiant le tarif des vacations funéraires,
6. Délibération fixant le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2010,
7. Présentation de l'avant-projet de la salle polyvalente,
8. Rapport des commissions,
9. Questions diverses.

#### **1. Délibération pour le choix de l'architecte en charge du projet de la salle polyvalente :**

La commission d'appel d'offres a choisi Monsieur François Jacquemard, rue Sadi Carnot – 14000 CAEN pour le projet de la salle polyvalente.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ce choix.

#### **2. Proposition d'achat de tables pour le restaurant scolaire :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il devient nécessaire d'acheter des tables pliantes pour le restaurant scolaire. La collectivité a reçu une offre promotionnelle intéressante comprenant 10 tables en polypropylène et un chariot offert pour un montant de 779 euros H.T.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour l'achat des ces tables.

#### **3. Décision modificative budgétaire n°2 :**

Suite à la proposition d'achat des tables pour le restaurant scolaire, il est nécessaire d'alimenter le compte 2184 (mobillier).

A l'unanimité, les membres du conseil décident de transférer les sommes comme suit :

	Dépenses	Recettes
2031 (frais d'études)	- 1000.00 euros	
2184 (mobilier)		+ 1000.00 euros

#### **4. Délibération modifiant la durée et le tarif des concessions funéraires dans le cimetière communal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions à compter du 11 octobre 2010 :

- Concession de 2m2 délivrée pour 30 ans : 300 euros

Les concessions perpétuelles ne seront plus proposées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Délibération modifiant le tarif des vacations funéraires :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à compter du 11 octobre 2010 le tarif des vacations funéraires qui consiste à assurer les mesures de police relatives à la surveillance des opérations funéraires suivantes : fermeture de cercueil et pose des scellés, en cas de transport de corps hors commune de décès ou de dépôt ; fermeture de cercueil et pose des scellés avant de procéder à la crémation du corps ; exhumation, réinhumation, translation de corps et crémation. Les autres opérations de surveillance perdurent (soins de conservation, moulage de corps, pose du bracelet...) mais ne permettent plus le versement d'une vacation.

Montant de la vacation : 20 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Délibération fixant le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2010 :**

La commission communication s'est réunie lundi 4 octobre. Il a été décidé de conserver le même tarif que les années précédentes soit 40 euros pour les encarts publicitaires de la taille d'une carte de visite et 80 euros pour les autres (de taille plus grande).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Présentation de l'avant-projet de la salle polyvalente :**

Monsieur Lucas informe le conseil qu'il a reçu Monsieur Jacquemard, architecte, le mardi 12 octobre. Ce dernier lui a présenté l'esquisse du plan de la future salle polyvalente. Les observations des membres du conseil sont les suivantes :

- Diminuer la surface du hall,
- Supprimer la terrasse couverte (13m<sup>2</sup>) à l'arrière de la salle (la remplacer par un bar ?)
- Rajouter des toilettes dans les sanitaires femmes,
- Remplacer le rangement de 12m<sup>2</sup> et le local entretien de 5 m<sup>2</sup> par une salle de préparation qui devra donnée sur l'extérieur (enlever le couloir qui mène à la petite salle et le mettre entre la grande salle et la salle de préparation).
- A la place du bar et de la salle de préparation, faire un local entretien et un rangement.
- Prévoir un toit débordant ?? pour profiter de l'extérieur en cas de pluie
- Prévoir un bar à l'intérieur de la grande salle

Ces demandes seront transmises à Monsieur Jacquemard pour modification.

## **8. Rapport des commissions :**

*Alain GOBE* : la commission s'est réunie le lundi 4 octobre, le bulletin municipal, le tarif des encarts publicitaires, les illuminations de Noël et le repas des employés étaient à l'ordre du jour.

*Thierry RICHARD* : la commission des travaux va se réunir au cours de la semaine 41.

*Jean LEFRANC* : Le repas des anciens a eu lieu le samedi 9 octobre. Tout s'est bien passé, la journée fut très agréable.

## **9. Questions diverses :**

Monsieur Lucas tient à remercier le club de foot « les fanas de l'Odon » qui a repeint les deux vestiaires du stade.

Monsieur Lucas donne lecture d'un courrier de l'association « Atelier Création » qui demande à ce que les armoires de la salle du stade soient changées. Plusieurs contacts, depuis le début de l'année, ont été pris avec l'une des responsables des dégâts occasionnés aux armoires, en vain. Celle-ci s'est pourtant engagée à trouver deux armoires. Monsieur Lucas doit la recontacter.

Mme Perrotte signale, qu'à plusieurs reprises, la lumière au stade reste allumée après les matchs. L'information va être communiquée aux entraîneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Esquay Notre Dame, le 13 octobre 2010

Le Maire,  
Raymond LUCAS